



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 22 avril 2009, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 28 avril 2009 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 15

M. Gérard ZIPPERT, Maire,

M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Adjoints,

MMES et MM. ADLOFF Etienne, BELENFANT Anne-Marie, WINKLER Myriam, ROSSI Sébastien, JACOB Guy, MERSIOL Pierre Nicolas, HOFF Corinne, Philippe SCHUHLER, Olivier KEMPF, Jean-Marie GLEITZ, Romain BURRUS

Absents excusés : 4

M. Pierre LEVYCKYJ

M. Maximilien ZAEPFFEL

Mme Christiane SCHEPPLER, adjoint qui donne pouvoir à Claude HAULLER

Mme Annie MICHEL qui donne pouvoir à Myriam WINKLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Assistante déléguée au secrétariat : Mme Florence MEYER

M. le Maire salue la présence de MM. HEGY et BREYSSE, du bureau de maîtrise d'œuvre VIALIS qui interviennent en début de séance pour présenter aux conseillers le diagnostic sur l'éclairage public effectué sur le centre ancien de la Commune.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2009 2
- 2) Zone des hangars - 2^{ème} tranche - cession de terrain 2
- 3) Marché de restauration de l'ancienne synagogue - avenants 2
- 4) Réfection du calvaire - (pont SNCF) 3
- 5) Personnel communal - Contrat d'avenir 3
- 6) Droit de place - occupation du domaine public 3
- 7) Personnel communal - Responsable de la bibliothèque 5
- 8) Instauration d'une subvention pour le fleurissement 5
- 9) Subventions pour ravalement de façades 6
- 10) Ecole élémentaire - Demande de subvention exceptionnelle 6
- 11) Demandes de subventions d'associations caritatives 6
- 12) Acquisition de terrains par la Commune - forêt 7
- 13) Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine 7
- 14) 30^{ème} anniversaire de l'Ecole de Musique - Cadeau au Directeur 8
- 15) Départ de la responsable de la bibliothèque - Cadeau de départ 8
- 16) Fermages 8
- 17) Requête concernant les cloches de l'Eglise 8
- 18) Elections européennes du 7 juin 2009 - organisation du bureau de vote 8

19) Décision modificative	9
20) Divers	9
a. Prêt zone artisanale.....	9
b. Eboulement remparts.....	9
c. Site Internet	10
d. Damb'arts.....	10
e. SDIS - nouvelle recrue	10
f. Calendrier des prochaines réunions et des événements dambachois	10

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2009

Adressé aux conseillers avec la convocation à la présente séance, le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

2) Zone des hangars - 2^{ème} tranche - cession de terrain

Vu la demande de Claude SCHUHLER du 24/03/2009

Le Conseil Municipal,

Décide de céder lui le lot n° 3 d'une superficie approximative de 15 ares au prix de 1 500 €HT l'are

Charge le Maire de signer les actes au nom de la Commune auprès de l'étude de Me WALTER à EPFIG.

3) Marché de restauration de l'ancienne synagogue - avenants

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le détail de l'avenant n°1 au marché de restauration extérieure de l'ancienne synagogue pour le lot n°2 qui se décompose comme suit :

Travaux complémentaires sollicités à l'entreprise SCHERBERICH de Colmar titulaire du lot n° 2 : travaux de ravalement - pierres de taille :

Travaux complémentaires : + 11 098, 88 € TTC détaillés comme suit :

- Redressement du mur arrière des pignons
- Complément de placage d'angles
- Restitution complète de la baie triple du pignon
- Restitution complète de la baie carrée du pignon
- Restitution complète de la table buchée du pignon
- Ouvertures des baies au 1^{er} étage

Moins-values : - 3 893,10 € TTC détaillés comme suit :

- Locaux et clôture du chantier
- Restauration par placage de la baie triple du pignon
- Restauration par placage de la baie carrée du pignon

Plus value finale : + 7205,78 € TTC

qui représente une augmentation de 8,90 % du montant initial du marché (pour mémoire 80 569,50 € TTC).

Compte tenu du fait que ce dernier avenant augmente le marché initial de plus de 5%,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative réunie le 14/04/09 ;

Le Conseil Municipal décide de

- Valider l'avenant d'un montant de 7 205,78 €TTC, ce qui augmente le marché initial, de 8,90 %. Par conséquent, le marché passe à 87 775,28 € TTC
- Charger le Maire de signer les pièces afférentes.

4) Réfection du calvaire - (pont SNCF)

Le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Laurent DIETRICH ayant décidé de financer en partie la réfection du calvaire situé sur le domaine public à proximité du Pont SNCF, au lieu-dit Hohlbach, et que le calvaire faisait autrefois partie d'une vigne qui appartenait à la famille de M. DIETRICH.

Le Conseil Municipal,

Décide,

- De prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du calvaire;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réfection dudit ouvrage
- De solliciter le soutien de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de ces travaux de réfection, par le biais d'une campagne de mécénat populaire ;
- De charger le maire de signer les pièces afférentes à ce projet ;
- De valider le plan de financement qui suit :

Montant des travaux HT	6 500,00 €
Don Famille Laurent DIETRICH	4 875,00 €
Participation fondation du Patrimoine	1 625,00 €
TVA (autofinancement commune)	1 274,00 €

De valider la décision modificative qui suit :

Dépenses d'investissement :

C/2128 op 86 (réfection d'un calvaire) : + 8 000,00 €
 C/020 op 02 (dépenses imprévues) : - 1 600,00 €

Recettes d'investissement :

C/1328 - opération 86 (subvention Fond. Patr.) : + 1 600,00 €
 C/10251 - opération 86 (don et leg) : + 4 800,00 €

5) Personnel communal - Contrat d'avenir

Le Conseil municipal décide,
 de renouveler pour un an le contrat d'avenir qui court depuis deux ans sur le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe - à raison de 26 H par semaine, à compter du 29 mai 2009.

Prend note du fait que l'aide de l'Etat sera de 50 % - 3^{ème} année

6) Droit de place - occupation du domaine public

Le Conseil Municipal a instauré le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurateurs lors de sa séance du 15 mai 2006. Tarif validé lors de la séance du 09/12/08.

M. SCHNELL a adressé un courrier au Conseil Municipal afin de solliciter une redevance moins forte en 2008 qui se baserait sur celle qui est pratiquée à Barr.

La Commission administrative s'est montrée favorable à la révision du tarif, le Conseil municipal a validé le nouveau montant comme suit, qui sera appliqué dès 2008, :

Terrasse* * sont entendues par terrasses, les aménagements extérieurs, les tables et les chaises ayant une emprise sur le domaine public (trottoir et/ou chaussée)	terrasse non aménagée occupant par intermittence le domaine public	Terrasse aménagée occupant en permanence le domaine public
Tarifs du 15 mai au 14 mai de l'année suivante : prix annuel au m ² (non fractionnable)	13,50 €	27,00 €

Soit les sommes suivantes à payer en 2008 par les 2 restaurateurs concernés :

- M. KIENTZ - Restaurant à la Couronne : $13,50 \text{ €} \times 45 \text{ m}^2 = 607,50 \text{ €}$

- M. SCHNELL - Restaurant à la Vignette : $27 \text{ €} \times 49 \text{ m}^2 = 1323,00 \text{ €}$

7) Personnel communal - Responsable de la bibliothèque

Le Conseil municipal décide,
de créer au 1^{er} mai 2009 jusqu'au 30 septembre 2009 un poste d'assistant de conservation du patrimoine (cat B) contractuel, à raison de 17,5/35^{ème}, qui sera en charge de la bibliothèque communale - rémunération IB 366 - IM 339
de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe de 17,5 H au 01/05/2009

d'étendre comme suit l'Indemnité Administrative de Technicité, qui sera versée selon les conditions énoncées dans la délibération du 18 décembre 2003 ;

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois suivants pourront bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité :

- assistant de conservation du patrimoine

8) Instauration d'une subvention pour le fleurissement

Afin de redynamiser le fleurissement de la Commune,

Vu l'avis de la Commission Administrative,

Le Conseil Municipal décide,

D'instaurer une subvention destinée aux habitants de Dambach-La-Ville, fixée à 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement) et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative pour l'année 2009 (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Le Comité d'Animation organisera une ou deux journées permettant aux citoyens de solliciter la fameuse subvention en ramenant une facture justificative des achats de fleurs ainsi qu'un RIB.

La subvention pourra être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2009, dernier délai.

9) Subventions pour ravalement de façades

Le Conseil municipal décide, après délibération et vote,

- De verser une subvention de 192,50 € à M. HELMER SCHUDY pour le remplacement des volets sur la maison sise 39 rue Clémenceau
- De verser une subvention de 642,10 € à M. André HAENSLER pour le ravalement de façades sur la maison sise 1a rue Irma Mersiol Burrus
- De verser une subvention de 3 050 € à M. Michel NARTZ pour le ravalement de façades sur la maison, remplacement des menuiseries, de la toiture et la réfection des pierres de taille pour la maison sise 14 Place du Marché
- De verser une subvention de 808,50 € à M. Raphaël RITTY pour le remplacement des menuiseries extérieures sur la maison sise 3 rue de la Porte Haute
- De verser une subvention de 3 050 € à M. André RUHLMANN pour le ravalement des façades, remplacement des menuiseries, de la toiture pour la maison sise 42 rue du Mal Foch

10) Ecole élémentaire - Demande de subvention exceptionnelle

Vu la demande de subvention exceptionnelle de 240 € des enseignants de l'école élémentaire pour la réalisation du journal de l'école ;

Etant donné que la fabrication de ce journal coûte 1,33 € et qu'il est vendu à 3 € au profit de la coopérative ;

Etant donné que les enseignants souhaitent que chaque élève obtienne gratuitement un exemplaire de ce journal fruit de leur travail ;

Le Conseil municipal décide de

Verser une subvention exceptionnelle de 240 € à l'école élémentaire de Dambach-La-Ville.

11) Demandes de subventions d'associations caritatives

Les demandes de subvention des associations suivantes sont parvenues en mairie :

- Croix rouge de Barr
- Ecole alsacienne des Chiens Guides d'aveugles
- AIDES
- NAFSEP
- Scouts et Guides de France - équipe de Sélestat - action en Thaïlande

Vu l'avis de la Commission administrative réunie le 14 avril 2009 ;

Le Conseil Municipal,

décide de verser une subvention de 75 € aux associations qui suivent :

- Croix rouge de Barr
- Ecole alsacienne des Chiens Guides d'aveugles
- AIDES
- NAFSEP

Et décide de ne pas donner suite à la demande de subvention des scouts et guides de France

12) Acquisition de terrains par la Commune - forêt

Suite à la demande de l'agent ONF M. PICOT, en charge de la forêt de montagne pour la constitution d'un espace de stockage des grumes,

Vu l'estimation du service des domaines qui estime les parcelles à 60 € l'are,
Le Conseil Municipal,

Décide d'acquérir, les parcelles suivantes

- Section A - parcelle 12 appartenant à M. IBACH Laurent Albert et d'une superficie de 7 ares (friche) au prix de 420 €
- Section A - parcelle 11 appartenant à M. Jean-Georges WACH et d'une superficie de 18,75 ares au prix de 1 125 €
- Charge le maire de signer l'acte notarié ainsi que les pièces relatives à la cession auprès du notaire

13) Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Dissolution du consistoire de Sainte Marie Aux Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg

Le maire informe le Conseil municipal que le Synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité en raison de la diminution du nombre de fidèles la dissolution du consistoire de Sainte maie Aux Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le consistoire de Sainte Marie-Aux-Mines comprend toutes les communes du canton d'Andolsheim et de l'arrondissement de Ribeauvillé ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-Aux Mines.

Le consistoire de Strasbourg englobe la ville de Strasbourg ainsi que toutes les communes des arrondissements de Molsheim, de Sélestat-Erstein, de Saverne, et celles des cantons de Hochfelden, Schiltigheim, et Truchtersheim ainsi que les paroisses de Strasbourg, Altwiller, Diedendorf, Hohwald, Cosswiller, Rauwiller, et Villé-Climont.

Les assemblées consistoriales des deux consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification de circonscription. Sur le plan patrimonial, il est précisé que le consistoire de Sainte Marie-Aux-Mines ne possède ni actif, ni passif.

En application de l'article L2541-14 du Code Général des collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces changements de circonscriptions affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire sur les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

A la dissolution du consistoire réformé de Sainte-Marie-Aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-Aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

14) 30^{ème} anniversaire de l'Ecole de Musique - Cadeau au Directeur

Afin de remercier le Directeur de l'Ecole de Musique de Dambach-La-Ville Jean-Claude HUFFLING, pour son engagement au sein de l'Ecole de Musique communale de Dambach-La-Ville depuis plus de 30 ans,

Le Conseil Municipal

Décide de lui offrir un cadeau d'une valeur de 198 €.

Charge le Maire de payer ce cadeau sur le budget principal de la Commune.

15) Départ de la responsable de la bibliothèque - Cadeau de départ

Afin de remercier la responsable de la bibliothèque municipale Pascale ADRIAN, qui nous quitte prochainement pour la médiathèque de Sélestat,

Le Conseil Municipal

Décide de lui offrir un cadeau d'une valeur de 60 €.

Charge le Maire de payer ce cadeau sur le budget principal de la Commune.

16) Fermages

Suite à la demande de l'EARL LORBER Gérard - Scherwiller, d'exploiter la section n°5 parcelle n° 371, située au lieu dit FLORETTEL et d'une contenance de 86,95 ares, Etant donné qu'une partie de cette parcelle est déjà exploitée par le GAEC du Noyer, et qu'une autre est plantée d'arbres (verger), la superficie restante représente environ 20 ares.

Le Conseil municipal décide,

de confier l'exploitation de ladite parcelle pour une contenance de 20 ares par la signature d'un bail de 9 ans au tarif de 1,20 € révisable annuellement en novembre selon l'indice des fermages,

charge le maire de signer le bail pour le compte de la Commune

17) Requête concernant les cloches de l'Eglise

La gérante de l'Hôtel Le Vignoble situé 1 rue de l'Eglise, suite à la demande insistante de plusieurs de ses hôtes souhaite savoir s'il est possible que les cloches de l'Eglise ne sonnent plus du tout entre 22 H et 8 H.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la requête.

18) Elections européennes du 7 juin 2009 - organisation du bureau de vote

Les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009.

Il convient de désigner les conseillers qui seront présents durant la journée de 8 heures à 18 heures.

8 h 00 à 10 h 00	1. Anne-Marie BELENFANT 2. Romain BURRUS 3. Corinne HOFF
10h 00 à 12 h 00	1. Etienne ADLOFF 2. Olivier KEMPF 3. Pierre-Nicolas MERSIOL
12 h 00 à 14 h 00	1. Sabine LEISER 2. Gérard ZIPPERT 3. Maximilien ZAEPFFEL
14 h 00 à 16 h 00	1. Anne-Marie BELENFANT 2. Annie MICHEL 3. Christiane SCHEPPLER
16 h 00 à 18 h 00	1. Philippe SCHUHLER 2. Michel DIETRICH 3. Myriam WINKLER

Le dépouillement se fera à 18 heures.

19) Décision modificative

Le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative suivante, les crédits prévus ne suffisant pas à payer le solde du marché :

C/ 2151 op 46 (tourne - A - gauche) + 2 200,00 €
C/020 (dépenses imprévues) : - 2 200,00 €

20) Divers

a. Prêt zone artisanale

Le Maire informe les Conseillers municipaux que dans le cadre de la délégation que lui accordé le Conseil municipal, les emprunts suivants (après consultation de divers organismes bancaires) ont été contractés auprès du Crédit Mutuel du Bernstein pour financer la ZA du Wasen :

- Prêt de 400 000 € sur 5 ans
Taux variable euribor avec tunnel +1 / -1 au taux de 3,449 (euribor + marge de 1,60)
Ce prêt est destiné à être vendu très rapidement au fur et à mesure de la vente des terrains.
- Prêt de 500 000 € sur 10 ans
Taux variable euribor avec tunnel +1 / -1 au taux de 3,549 (euribor + marge de 1,70)

Le remboursement anticipé des deux prêts est possible à tout moment sans préavis, avec possibilité de conversion de l'emprunt à taux fixe à tout moment.

b. Eboulement remparts

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'intervenir rapidement sur plusieurs endroits des remparts qui sont en train de s'écrouler. Plusieurs devis ont été demandés. Il est décidé de travailler avec la Sté Tremplins qui a effectué les travaux de restauration des remparts de Châtenois pour effectuer cette intervention.

c. Site Internet

L'adjoint Claude Hauller informe le Conseil municipal que la réalisation du Site Internet de Dambach-La-Ville, géré par Annie MICHEL, est en bonne voie. Il devrait être opérationnel pour le mois de juin.

d. Damb'arts

Un marché paysan organisé par l'association Damb'arts aura lieu tous les lundis du 22 juin 2009 au 7 septembre 2009, de 17 H à 20 H au septembre dans le quartier des Remparts.

Un petit spectacle clôturera la manifestation tous les lundis.

Une réunion technique aura lieu le 17 mai 2009 sur place entre les organisateurs et les représentants de la Commune.

e. SDIS - nouvelle recrue

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours nous informe que le corps local des sapeurs pompiers compte une nouvelle recrue. Il s'agit de M. Yann KIENTZ.

f. Calendrier des prochaines réunions et des événements dambachois

- Dimanche 17 mai 2009 : salon des associations de 9H30 à 12 H à la Laube
- Dimanche 24 mai 2009 : concert gospel organisé par la Confrérie St Sébastien et donné par Les Copains D'Accords pour les œuvres à 17 H à la chapelle St Sébastien
- Mardi 02/06/2009 à 19 H : commission administrative
- Dimanche 7 juin 2009 : élections européennes et exposition d'artistes locaux dans la salle T. Bader de la Laube
- Mardi 09/06/2009 à 19 H : conseil municipal

La séance est levée à 22 H.

Le Maire,
Gérard ZIPPERT